

**7 juin 1920**

### **Cour d'assises de Dinant**

#### **Les pourvoyeurs de l'ennemi**

Samedi, ce sont terminés les débats d'une affaire poursuivie à charge de Wauthier, Augustin, de Graide (contumace), Dujeu, Gilles, marchand de bestiaux, à Bièvre, Février, Auguste, maître de carrières, actuellement à Profondeville, et Hubaille, Joseph, ouvrier au chemin de fer, à Wiesmes.

Tous quatre étaient accusés d'avoir fourni à l'ennemi des secours en fourrages et en bétail.

Wauthier, après avoir été arrêté lors de l'armistice, fut mis en liberté sous caution. Il y a quelques mois, il s'éclipsa, abandonnant tous ses biens... et la caution.

Les trois autres comparaissent. Dujeu reconnaît avoir fourni en 1915 et en 1916, mais nie s'être associé avec Wauthier. Février reconnaît avoir payé certaines sommes aux marchands de fourrages pour le compte de l'intendant allemand Ghysers qui logeait chez lui et qui est fiancé à sa fille. Il nie avoir été le secrétaire de Dropsy.

Hubaille, lui, avoue avoir livré ce qui lui restait de fourrages aux Allemands en 1918 parce que, dit-il, il ne savait pas se débarrasser de cette marchandise.

On a entendu le réquisitoire de M. Tschotien, procureur du Roi, les plaidoiries de Me Gérard, pour Dujeu ; Poncelet, pour Février ; Vernier, pour Hubaille et le Boulenge, partie civile, pour l'Etat belge.

Joseph Hubaille a été acquitté et remis en liberté. Gilles Dujeu a été condamné à 2 ans de prison et Auguste Février à 3 ans de prison.

Dujeu paie, en outre, à l'Etat, 25 000 fr. de dommages – intérêts et Février, 10 000 fr.

La partie civile réclamait 50 000 francs à chacun des deux accusés, ayant renoncé à ses conclusions en ce qui concerne Hubaille.